



CHARTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Fédération Française d'Equitation

PREAMBULE

Toute pratique d'une discipline sportive s'inscrit dans le respect de l'esprit sportif et de la déontologie du sport, définis notamment par les chartes du Comité Olympique et Sportif Français :

- [Charte d'éthique et de déontologie du sport](#)

Dans ce cadre, la Fédération Française d'Equitation est garante d'une pratique éthique de l'équitation, conforme aux valeurs du sport et dans le respect du cheval.

Tout sportif ou sportive engagé(e) dans une compétition FFE, FEI ou d'une autre instance internationale est réputé(e) en connaître tous les règlements et en accepter sans réserve toutes les dispositions et conséquences.

Tout sportif ou sportive : SHN, Espoir, collectif national et/ou sélectionné(e) en vue de participer aux compétitions internationales en France et à l'étranger s'engage à respecter et à promouvoir la présente Charte et de faire respecter les principes de la présente Charte à son entourage.

PRINCIPE 1 : RESPECTER LES VALEURS DU SPORT

- ✓ **Être respectueux des règles**
- ✓ **Être respectueux des organisateurs et des institutions**
- ✓ **Être honnête, intègre et loyal**
- ✓ **Être tolérant, solidaire, altruiste et fraternel**
- ✓ **S'interdire toute forme de violence et discrimination**
- ✓ **S'interdire toute forme de tricherie et de dopage humain et animal**
- ✓ **Accepter les résultats, respecter les officiels de compétitions, et les autres concurrents**
- ✓ **Être fair-play en toutes circonstances**

PRINCIPE 2 : RESPECTER LE PONEY/ CHEVAL

- ✓ Être responsable de la santé et du bien-être de son poney/cheval, chercher à le comprendre et à bien le connaître
- ✓ Préserver l'intégrité physique et morale du poney/cheval au travers d'un programme sportif raisonnable
- ✓ Être maître de soi en toutes circonstances et s'interdire toute forme de violence à l'égard du poney/cheval

PRINCIPE 3 : ETRE UN SPORTIF EXEMPLAIRE

- ✓ Représenter avec fierté et loyauté son pays et sa fédération
- ✓ Honorer son rôle d'ambassadeur des sports équestres
- ✓ Respecter et promouvoir les valeurs de protection de la nature et de l'environnement
- ✓ Prendre soin de sa santé physique et morale
- ✓ Favoriser le partage, la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport
- ✓ Soigner son apparence, sa tenue et son langage, éviter la consommation de tabac ou d'alcool en public et devant les médias

PRINCIPE 4 : HONORER LE COLLECTIF

- ✓ Adhérer et contribuer au projet sportif fédéral
- ✓ Respecter le programme sportif et les choix établis avec l'encadrement fédéral
- ✓ Être transparent et informer l'encadrement fédéral de toutes situations personnelles, professionnelles, médicales ou vétérinaires concernant sa carrière sportive
- ✓ Se conformer et respecter les choix de sélection, honorer les sélections
- ✓ S'interdire toute interprétation négative publique relative à son activité en équipe de France
- ✓ Adhérer aux consignes établies par l'encadrement fédéral et les respecter
- ✓ S'abstenir de toute action ou propos irrespectueux ou dégradants susceptibles de nuire à la cohésion ou à la performance du collectif, vis-à-vis de ses coéquipiers, de son entourage ou de l'encadrement fédéral.

- ✓ Porter et respecter l'équipement « Equipe de France » conformément aux demandes de la FFE, notamment dans les épreuves par équipes et grandes échéances internationales mais aussi dans les représentations publiques ou médiatiques définies par la FFE.

	Epreuves nationales	Epreuves internationales	Epreuves internationales par équipe définies par la DTN
Equipements exclusifs Equipe de France Veste, frac, tapis, couverture	Non autorisé	Autorisé	Obligatoire
Autres équipements Equipe de France , disponibles à la vente publique	Autorisé hors épreuves	Autorisé	Obligatoire

Tout manquement à la présente Charte ou aux principes de l'éthique sportive peut entraîner :

- non sélection ou annulation de sélection
 - suspension ou annulation des aides fédérales et/ou de l'Etat
 - non renouvellement de l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau
 - poursuites devant les instances compétentes (Commissions disciplinaires de la FFE, Tribunal de la FEI, AFLD...)
-

Nom et prénom :

N° de licence :

Discipline :

Date et Signature

Nom, prénom et signature du responsable légal pour l'athlète mineur :

A signer, à conserver et à retourner au format numérique à FFE Compétition.

